



PREFECTURE DE LA DROME

DIRECTION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR : Nicole LAGET/Béatrice GUILHOT
LIGNE DIRECTE : 04.75.79.28.70

ARRETE n° 6965

Le Préfet
du département de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 76.663 du 19 Juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et son décret d'application n° 77.1133 du 21 Septembre 1977, notamment son article 11 ;

VU la demande présentée le 25 mars 1999 et complétée le 3 Mai 1999 par Madame le PDG des Ets E. ALBERT- Les Poussins - Grange Neuve SA en vue d'être autorisé à exploiter une installation classée (usine d'aliment pour le bétail dont la puissance des machines installées est supérieure à 200 KW), à CHABRILLAN ;

VU le dossier de l'enquête publique reçu en Préfecture le 27/07/1999 ;

CONSIDERANT que l'accomplissement des formalités réglementaires de toutes les phases de la procédure ne permet pas de statuer avant le 27 octobre 1999 ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ARRETE

ARTICLE 1er - A compter du 27 octobre 1999, le délai d'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée (usine d'aliment pour le bétail dont la puissance des machines installées est supérieure à 200 KW) présentée par Madame le PDG des Ets E. ALBERT- Les Poussins - Grange Neuve SA est prorogé pour une durée de 3 mois se terminant le 27/01/2000.

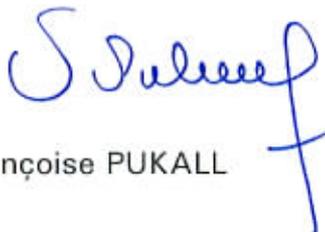
ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de DIE
- Mme le Maire de CHABRILLAN
- M. l'Inspecteur des Installations Classées à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- Madame le PDG des Ets E. ALBERT- Les Poussins - Grange Neuve SA

Fait à Valence, le 27 octobre 1999
Le Préfet,
Par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BOUVIER

Pour ampliation,
L'Adjointe au Chef de Bureau,



Françoise PUKALL